

Comptes de la commune de Combières  
Séance ordinaire du 11 Novembre 1888.

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le onze novembre, à midi, les membres du conseil municipal de la commune de Combières se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la quatrième session Ordinaire.

Étaient présents: M. M. Chemier, maire, Badoulet, adjoint de Lassus, ~~Dalau~~, Deluchapt, Dalau, Bon Campot et Pékiney, lesquels forment la majorité des membres en exercice et jouissent de leur droit de libération.

Abstent: M. M. Verrey Simon, Derrey  
Martial & Duchet.

M. De Lasfands a été nommé secrétaire  
& il a accepté.

M. le Président donne communication  
au conseil d'une lettre de M. le Préfet en date du  
1<sup>er</sup> Octobre dernier, par laquelle le Conseil lui désigner  
comme devant former la liste des répartiteurs  
un nombre double de ceux qu'elle doit contenir  
réellement.

21° 113.

Nominating  
des répartiteurs.

Ont été désignés les deux propriétaires  
résidents, habitant la commune de Combiers:

M. M. 1<sup>er</sup> - Camyot Pierre, au moulin - Neuf,

2<sup>o</sup> - Duchet Antoine, à Chez Bernard,

3<sup>o</sup> - Labonne Louis, à Chez Bernard,

4<sup>o</sup> - Manet Elie, à Cambiers,

5<sup>o</sup> - Badaillac Julien, à Lafonds,

6<sup>o</sup> - Simon de Lasfands, à Lafonds,

7<sup>o</sup> - Bar Jean, au Maine Jan-Louis,

8<sup>o</sup> - Zerhier Pierre, au Challard,

9<sup>o</sup> - Berney Jean.

10<sup>o</sup> - Deluchapt Jean, à Chez Bernard,

11<sup>o</sup> - Deluchapt André, à Boyet,

12<sup>o</sup> - Bernard Léon, à la Chevellerie.

13<sup>o</sup> - Mais les huit propriétaires absents  
anciens de la commune, mais habitent au dehors,  
dont les noms suivent:

M. M. 1<sup>er</sup> - Guillard Jean, à Laroche-faucault,

2<sup>o</sup> - De Niquet Jean, à Charrais,

3<sup>o</sup> - Lavois Jean,

4<sup>o</sup> - Jarry Le combe, à Laroche-beaucourt,

5<sup>o</sup> - Lavois Armand,

6<sup>o</sup> - Mantion Rouyer Jean, à Charrais,

7<sup>o</sup> - Deprie Alfred, à Laroche-beaucourt,

8<sup>o</sup> - Forestier Jean, à Rougnac.

Fait et délibéré les jours mois &  
Année dessus, et ont, les membres présents,  
signé après lecture faite, sauf M. Deluchapt  
qui a déclaré ne le savoir faire.

Daboud Jean Guillemin, J. de Lasfands, Camyot

B. Brinon

J. Hervey

Même séance

Monsieur le Président soumet au conseil le budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires.

N° 114.  
Acte du  
Budget  
des Chemins  
vicinaux

Le budget porte comme recettes la somme de 1570<sup>fr.</sup> dont 1265<sup>fr.</sup> sont produits par les 3 journées de prestations et 244<sup>fr.</sup> par les cinq centimes spéciaux ordinaires sur ce 1570<sup>fr.</sup> 422<sup>fr.</sup> sont applicables aux chemins vicinaux ordinaires. Le reste, soit 1088<sup>fr.</sup> est applicable aux chemins de g<sup>de</sup> Con et d'intérêt commun.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le dit budget vicinal tel qu'il a été dressé par M. l'Agent voyer Cantavial le 24<sup>th</sup> octobre dernier.

Fait et délibéré ce jour, mois de au que dessus, et ont, les membres présents, signé.

Après lecture faite, sans M. Deluchapt qui a déclaré ne le savoir faire.

J. Bon Prod'homme D'oland S. de Lussauds Campot  
P. Beinié

J. Chevria

M. Lemaire prie le conseil de vouloir bien désigner trois délégués appelés à participer à la révision de la liste générale des électeurs en 1889, savoir : 1<sup>o</sup> un délégué pour charge spécialement des opérations préliminaires de la révision, et qui devra prendre part ensuite aux jugements des réclamations; 2<sup>o</sup> deux délégués appelés uniquement à faire partie de la Commission chargée de juger les réclamations.

N° 115.  
Nominations  
des délégués  
pour la révision  
de la liste élec-  
torale en 1889.

Le résultat du vote au bulletin secret désigne M. Jumez de Lussauds, comme délégué chargé spécialement des opérations préliminaires de la révision; et M. M. Campot Pierre et Pradaillac Guilhemme, comme délégués appelés uniquement à faire partie de la commission chargée de juger les réclamations.

Fait et délibéré ce jour, mois de au que dessus, et ont, les membres présents, signé après lecture faite, sans M. Deluchapt qui a déclaré ne le savoir faire.

J. Bon Prod'homme D'oland J. Chevria  
S. de Lussauds Campot  
P. Beinié